



Service Formation Permanente

La formation tout au long de la vie à l'Université Paris 8

Prise en charge des addictions - DESU

Présentation de la formation

- Une approche complète des différentes addictions : alcoolisme, toxicomanie, tabagisme, dépendance sexuelle, au travail, au sport, jeu pathologique, etc,
- Un enseignement approfondi : clinique des dépendances, dispositifs spécialisés, cadre juridique, prévention et réduction des risques,
- Un diplôme en partenariat avec l'[Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives](#) (IREMA),
- Un stage pratique en CAARUD, CSAPA, Service d'addictologie ou Centre résidentiel, et des enseignements dans des institutions référentes en addictologie : Marmottan, Fédération Addiction.

Depuis 2011, l'IREMA a noué un partenariat avec l'Université Paris 8 qui rapproche le [DESU](#) « Prise en charge des addictions » et les formations proposées par l'IREMA. Ce partenariat peut permettre une validation de formations suivies à l'IREMA comme module de ce Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires.

Objectifs

À l'issue de cette formation, les stagiaires auront acquis :

- le savoir théorique et les compétences pratiques permettant d'appréhender la problématique des addictions sous ses différents aspects (théorique, clinique, juridique) ;
- une meilleure connaissance des dispositifs existant dans le cadre des soins et de la prévention, facilitant notamment le dialogue entre professionnels des différents secteurs.

Les principales conduites addictives seront étudiées : toxicomanies, alcoolisme, tabagisme, dépendances sans produit (affectives, sexuelles, au jeu, au travail, au sport, à internet).

Publics concernés

- Tout professionnel confronté à des sujets dépendants : médecins, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, policiers, juristes, etc.,
- Toute personne dont le projet de formation comprend, à terme, un exercice auprès de personnes dépendantes.

Critères d'admission

L'admission à cette formation se réalise :

- soit sur titre (diplôme Bac + 3, Licence délivrée par une université française ou titre équivalent) et sur justification d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans les domaines éducatif, sanitaire ou social ;
- soit sur validation des acquis professionnels et personnels : la [VAPP](#) (décret de 2013) peut être accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions pré-citées, après exposé de leurs motivations, centres d'intérêt, expériences, et étude de la cohérence de leur projet professionnel (remplir le dossier [VAPP](#) si nécessaire).

Dans les deux cas, après examen et sélection du dossier de candidature, puis entretien avec un ou plusieurs membre(s) de l'équipe pédagogique.

Débouchés professionnels

- Spécialisation dans le champ des dépendances et étayage de la pratique professionnelle,
- Intégration aux équipes de CAARUD, CSAPA, services d'addictologie, centres résidentiels, etc.

Informations Générales

- **Dates** : du 25 novembre 2019 au 24 novembre 2020
- **Périodicité** : 2 à 4 jours par mois.
- **Durée** : 315 heures de formation dont 154 h. d'enseignement et 14 h. d'évaluation (soit 24 j.) + 147 h. de stage pratique (soit 21 j.)
- **Lieu** : Paris centre et Université Paris 8 à Saint-Denis.
- **Année de création** : 2009 (ancien [DESU](#) Toxicomanies créé en 1995) Tarif : 3 500 € (+ 100 € de frais de dossier [VAPP](#) le cas échéant) Cette formation est éligible aux dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue :
- Financement entreprise : Plan de développement des compétences
- Prise en charge par un organisme (ex : [OPCA](#)/OPCO, Pôle Emploi),
- Financement individuel partiel ou total.

Notre conseil : Entamez vos démarches de demande de financement (en formation continue) en amont de votre candidature pédagogique, dans les 4 à 6 mois précédant le début de la formation. [Candidature en ligne](#) à partir du 15 février

Calendrier

Calendrier 2019-2020 :

- Lundi 25 et Mardi 26 novembre 2019
- Lundi 16 et mardi 17 décembre 2019
- Lundi 13 et mardi 14 janvier 2020
- Lundi 3 et mardi 4 février 2020
- Lundi 2 et mardi 3 mars 2020
- Lundi 23 et mardi 24 mars 2020
- Lundi 27 et mardi 28 avril 2020
- Lundi 11 et mardi 12 mai 2020
- Lundi 8 et mardi 9 juin 2020
- Lundi 14 et mardi 15 septembre 2020
- Lundi 5 et mardi 6 octobre 2020

Examens écrits : lundi 23 novembre 2020 Soutenances : mardi 24 novembre 2020 Rattrapages : lundi 17 et mardi 18 décembre 2020

Contenu de la formation

Module 1 – Présentation du champ [14 h]

- Le concept d'addiction,
- Epidémiologie,
- Pluridisciplinarité des addictions,
- Soins et représentations de la toxicomanie.

Module 2 – Les substances psycho-actives et leur mode d'action [10,5 h]

- Les différentes drogues, les dérivés du cannabis, les opiacés, la cocaïne et le crack, l'ecstasy, les hallucinogènes, l'alcool, le tabac,
- Comorbidité et addictions.

Module 3 – La clinique des addictions [28 h]

- L'approche psychanalytique des addictions,
- L'approche cognitivo-comportementale,
- L'approche systémique,
- L'approche transculturelle,
- Addiction et neurosciences,
- Addictions et secret,
- Adolescence et prise de risque.

Module 4 – Les différents types d'addictions [28 h]

- Consommations festives,
- Les addictions sans drogue,
- Cyberaddiction et autres nouvelles addictions,
- Le jeu pathologique,
- Dépendances affectives et sexuelles,
- Eléments de tabacologie,
- L'addiction au sport,
- Alcoolisme au féminin.

Module 5 – Les contextes d'intervention [28 h]

- Histoire des institutions,
- Les conduites des groupes d'auto-support,
- Les groupes néphalistes,
- La prévention et la réduction des risques,
- Le travail du psychologue en milieu carcéral,
- L'accompagnement du sevrage en alcoolo-dépendance,
- Les traitements de substitution,
- VIH et toxicomanie.

Module 6 – Droit et addictions [24,5 h]

- Principes généraux du Droit, appréhension par le monde judiciaire des toxicomanies et du toxicomane, politique pénale (Loi de 1970), rôle des parquets, vision du siège ;
- Normes juridiques applicables : Directives européennes, instruments et acteurs de la politique de santé au travail en France ;
- Toxicomanie et famille : interactions des intervenants, justice-santé-soins, secret professionnel ;
- Addictions en entreprise : rôles de la DRH, de l'addictologue, des IRP, du CHSCT, du Médecin du Travail ;
- Le gendarme face aux addictions ;
- Addictions en prison : surveiller, punir ? ;
- Le Juge d'Application des Peines ;
- Cadre juridique de la prévention des risques : DU , PPR, etc.

Module 7 – Méthodologie du mémoire professionnel [21 h] Le mémoire professionnel est une production théorico-clinique individuelle (40 p., hors annexes et bibliographie), respectant les normes scientifiques universitaires et les règles déontologiques de la prise en charge des personnes en difficulté. Il est soutenu devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs et d'un praticien du champ des addictions. L'encadrement du mémoire est assuré par un tuteur méthodologique, dans le cadre de 5 séminaires de méthodologie universitaire du mémoire professionnel (définition du sujet du mémoire, élaboration d'une méthodologie, recherche de références bibliographiques en bibliothèque et sur internet, articulation clinique et théorie, aide au travail d'écriture). 3 heures de tutorat individuel complètent l'intégration des acquis et l'accompagnement. **Validation et bilan de la formation [14 h]** **Stage pratique [147 h]** Les stagiaires doivent effectuer un stage pratique d'une durée minimale de 147 heures (21 jours) dans un CAARUD, un CSAPA, un service d'addictologie, un centre résidentiel, etc. Ce stage pratique est encadré par un référent professionnel, membre de l'équipe pédagogique du [DESU](#), et par un maître de stage exerçant sur le lieu du stage.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de cours théoriques, méthodologiques et pratiques,
- Analyse de la pratique professionnelle,
- Stage pratique et mémoire professionnelle supervisés en atelier,
- Site web interactif d'appui pédagogique pour la préparation, le suivi et l'approfondissement des sessions présentielles.

Validation des enseignements

- Assiduité aux enseignements, aux ateliers de méthodologie et au stage pratique,
- Contrôles de connaissances 2 épreuves écrites + un travail personnel pour le module Droit,
- Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel.

Diplôme délivré

Le diplôme délivré est un diplôme d'études supérieures d'université ([DESU](#)) de niveau baccalauréat + 4, « Prises en charge des addictions ». Pour une poursuite d'études en diplôme national (Licence ou Master) et l'accès aux concours, se renseigner auprès des instances concernées.

Equipe pédagogique

Comité de pilotage

- **Nathalie DURIEZ**, psychologue clinicienne, thérapeute familiale, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, IED-Université Paris 8,
- **Valérie BLANC**, psychologue clinicienne, CSAPA, ANPAA 75.

Universitaires

- **Nathalie DURIEZ**, psychologue clinicienne, thérapeute familiale, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, IED-Université Paris 8.

Professionnels (sous réserve)

- **Corinne ANTOINE**, docteur en sciences de la santé, psychologue clinicienne, hypnothérapeute
- **Philippe BATEL**, médecin alcoologue, hôpital Beaujon (Clichy),
- **Flora BANCE**, psychologue clinicienne, directrice de l'IREMA
- **Olivier BRUNSCHWIG**, médecin psychiatre
- **Nicolas BUENOMO**, directeur adjoint Groupe SOS Solidarités, pôle Addictions
- **Julie CHRÉTIEN**, psychologue clinicienne, psychothérapeute TCC
- **Micheline CLAUDON**, psychologue clinicienne, Hôpital Bichat-Claude Bernard
- **Philippe COSSON**, médecin addictologue en libéral, Csapa et CTR (Les Lilas),
- **Jean-Pierre COUTERON**, psychologue clinicien, CEDAT (Mantes-la-Jolie), président de l'Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie (Paris),
- **Benoît DELAVAUULT**, directeur du Caarud Sida Paroles (Colombes),
- **Jean DUGARIN**, psychiatre, Espace Murger, hôpital Fernand Widal (Paris),
- **Teresa ESQUIVEL**, docteur en psychologie clinique
- **Bertrand FAUQUENOT**, chargé de mission à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (Paris),
- **Pierre GAUDRIAULT**,
- **Emmanuelle GIRA**, psychothérapeute (Paris),
- **François HERVE**, psychologue, directeur du Pôle Précarité Addiction de l'association Aurore 93 (Gagny),
- **Daniel KARINTHI**, médecin addictologue
- **Muriel LASCAUX**, psychologue, Centre Pierre Nicole (Paris),

- **Véronique LE GOANVIC**, psychologue clinicienne, Hôpital Bichat-Claude Bernard
- **Maud LEMERCIER DUGARIN**, psychologue clinicienne, Hôpital Albert Chenevier, Créteil, Laboratoire CLIPSYD, Université Paris Nanterre
- **Alexandre MAIMBOURG**, éducateur spécialisé, ANPAA 91
- **Elodie MARCHIN**, psychologue clinicienne, CSAPA, ANPAA 75
- **Philippe MICHAUD**, médecin addictologue, Réseau de Prévention des Addictions (Respadd)
- **Alain MOREL**, psychiatre, directeur général de l'Association Oppelia,
- **Franck MOULIUS**, éducateur spécialisé, ANPAA 75, coordinateur Fêtez Clairs
- **Sarah NARO**, psychomotricienne, ANPAA 75, Cap 14
- **Alain RIGAUD**, psychiatre, chef de service intersecteur d'alcool EPSD Marne (Reims),
- **Elizabeth ROSSE**, psychologue, Centre Médical Marmottan (Paris),
- **Jutta SCHMITT DBJAY**, neurochirurgien, CSAPA Nova Dona, Paris 14e
- **Stanislas SPILKA**, statisticien, OFDT (Observation Français des Drogues et Toxicomanies),
- **Cédric THOULON**, consultant management, qualité, santé, sécurité,
- **Marc VALLEUR**, psychiatre, Centre Médical Marmottan (Paris),
- **Céline VANDER ELST**, formatrice spécialisée, centre Pierre Nicole, Paris.

Document non contractuel